

Marché public de prestations intellectuelles

**ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D’OUVRAGE POUR LA CONDUITE D’OPERATION ET LE COMMISSIONNEMENT RELATIFS A LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION DE STRUCTURES PENITENTIAIRES POUR COURTES PEINES**

LOT 2

ACTE D’ENGAGEMENT (AE)

|  |  |
| --- | --- |
| **Numéro d'identification** : 26-010 – Lot2 | |
| **Pouvoir Adjudicateur** | Agence Publique pour l’Immobilier de la Justice (APIJ)  67, avenue de fontainebleau, 94270 LE KREMLIN-BICETRE | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet de l’Accord-cadre** | ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D’OUVRAGE POUR LA CONDUITE D’OPERATION ET LE COMMISSIONNEMENT RELATIFS A LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION DE STRUCTURES PENITENTIAIRES POUR COURTES PEINES – **LOT 2** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Date de notification de l’accord cadre :  Montant:  Accord-cadre mono-attributaire à prix mixte (composé d’une part à prix global et forfaitaire pour la phase R&D et une part à bons de commande et marchés subséquents pour la phase acquisition)  La part à bons de commande et marchés subséquents est fixée sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 3 750 000 HT pour la durée totale de l’accord-cadre |  | Nantissement : |

|  |  |
| --- | --- |
| **Passation du marché** | Accord-cadre conclu à l’issue d’un appel d’offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L.2124-1 et L.2124-2, R.2161-1 à R.2161-5 et R.2162-2 à R.2162-5 du Code de la commande publique. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Mois m0** | Les prix du présent accord-cadre sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de **mars 2026**  Ce mois est appelé mois zéro : « mois m0 ». |
| **Représentant du pouvoir adjudicateur :**  Monsieur le Directeur Général de l’APIJ, Immeuble OKABE, 67 avenue de Fontainebleau - 94270 Le Kremlin-Bicêtre  **Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-60 et R.2191-61 du code de la commande publique** :  Monsieur le Secrétaire Général de l’APIJ, Immeuble OKABE 67, avenue de Fontainebleau - 94270 Le Kremlin-Bicêtre  **Ordonnateur :**  Monsieur le Directeur Général de l’APIJ, Immeuble OKABE, 67 avenue de Fontainebleau - 94270 Le Kremlin-Bicêtre  **Comptable assignataire des paiements :**  Monsieur l’Agent Comptable de l’APIJ, Immeuble OKABE, 67 avenue de Fontainebleau - 94270 Le Kremlin-Bicêtre | |

# Contractant

Je soussigné (nous soussignons),

**Titulaire unique / Mandataire du groupement solidaire ou mandataire solidaire du groupement conjoint (rayer la mention inutile) :**

M

agissant au nom et pour le compte de la société

domiciliée à

et immatriculée à l’INSEE sous le numéro SIRET

et au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d’inscription

Code APE

Adresse de l’établissement ………………………………………………………………………………………………………………

**2ème cotraitant du groupement solidaire :**

M

agissant au nom et pour le compte de la société

domiciliée à

et immatriculée à l’INSEE sous le numéro SIRET

et au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d’inscription

Code APE

Adresse de l’établissement ………………………………………………………………………………………………………………

**3ème cotraitant du groupement solidaire :**

M

agissant au nom et pour le compte de la société

domiciliée à

et immatriculée à l’INSEE sous le numéro SIRET

et au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d’inscription

Code APE

Adresse de l’établissement ………………………………………………………………………………………………………………

**4ème cotraitant du groupement solidaire :**

M

agissant au nom et pour le compte de la société

domiciliée à

et immatriculée à l’INSEE sous le numéro SIRET

et au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d’inscription

Code APE

Adresse de l’établissement ………………………………………………………………………………………………………………

**5ème cotraitant du groupement solidaire :**

M

agissant au nom et pour le compte de la société

domiciliée à

et immatriculée à l’INSEE sous le numéro SIRET

et au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d’inscription

Code APE

Adresse de l’établissement ………………………………………………………………………………………………………………

**Contractants suivants :** *à compléter éventuellement comme pour les contractants précédents*

dûment mandaté(s) à cet effet,

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières dénommé ci-après « C.C.A.P » et des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses techniques Particulières dénommé ci-après « C.C.T.P » et des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir produit les informations, déclarations, et pièces prévues par le code de la commande publique.

M’engage (nous engageons) sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent accord-cadre, à exécuter les prestations de l’accord-cadre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l’offre.

L’offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 240 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

# Prix

## Montant de l’accord-cadre

Il s’agit d’un accord-cadre à prix mixte comportant une part à prix global et forfaitaire pour la phase de recherche et de développement des partenariats d’innovation, détaillée dans la répartition des honoraires par mission et par cotraitant de la phase 1 de R&D, et une part à bons de commandes et marchés subséquents (avec prix plafonds) sur la base du bordereau de prix unitaires (BPU) pour la phase d’acquisition des partenariats d’innovation. Le détail de l’ensemble des prestations est décrit au CCTP.

Le prix est fixé sur la base des conditions économiques en vigueur au mois mo fixé en page 2 du présent acte d’engagement.

### Part forfaitaire

La répartition des honoraires par mission et par cotraitant de la phase 1 de R&D figurent dans l’annexe 2 à l’acte d’engagement. Elle est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois mo fixé en page 2 du présent acte d’engagement.

La rémunération de l’ensemble des missions relative au suivi de la phase R&D s’élève à :

|  |  |
| --- | --- |
| Montant hors TVA |  |
| TVA (20%) |  |
| Total TTC |  |

Montant TTC en lettres des prestations :

### Part à commande

Cette part porte sur le suivi de la phase d’acquisition et comprend les missions de suivi et avis sur l’étude préparatoire de site (Mission E0-MASS), de suivi et avis sur les études de conception (Missions C1-MASS et C2-MASS), d’assistance lors de la phase d'exécution des travaux (Mission R1-MASS), d’assistance lors des OPR, lors de la réception et de la mise en service (Mission R2-MASS), lors de la levée des réserves et l’assistance au suivi de l'année de parfait achèvement (Mission R3-MASS) et les missions d’agent de commissionnement pendant les 2 années suivant la réception (Mission R4-MASS).

Ces prestations s’exécuteront en application du Bordereau de Prix unitaire (précisant notamment la répartition de la rémunération par co-traitant) et selon l’article 7 du CCAP, via bons de commande et marchés subséquents.

Le montant maximum de l'accord-cadre est indiqué en page 2 du présent acte d'engagement. Il n’a pas été fixé de montant minimum.

## Variation de prix

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 11.3 du CCAP.

# – Modalités de sous-traitance

# Les annexes «déclaration de sous-traitance» n°….. à n°….. élaborées conformément au modèle joint en annexe 1 indiquent la nature et le montant des prestations que j’envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance, le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter au nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d’acceptation du sous-traitant concerné et d’agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification de l’accord-cadre. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant des prestations que le titulaire envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est récapitulé dans le tableau ci-après.

**Désignation et montant des prestations sous-traitées :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **nature de la prestation sous-traitée** | **montant de la prestation sous-traitée hors TVA** | **Nom du Sous-traitant** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| **TOTAL** |  |  |

Le montant maximal de la sous-traitance que je pourrais céder ou présenter en nantissement, est ainsi, TVA incluse, de (en toutes lettres) :

…………………………………………………………………………………

# Nantissement ou cession de créance

Le montant maximal de la créance que je pourrais céder ou présenter en nantissement, est ainsi, TVA incluse, de (en toutes lettres) :

…………………………………………………………………………………

En cas de groupement :

Le montant maximal de la créance que le titulaire pourrait céder ou présenter en nantissement, est ainsi, TVA incluse, de (en toutes lettres) :

…………………………………………………………………………………

# Durée de l’accord-cadre

L’exécution du présent accord-cadre est pleinement liée à celle de partenariats d’innovation (portant sur la conception et la construction de structures pénitentiaires pour courtes peines) dont la phase 1 – Recherche & Développent est d’une durée prévisionnelle de 5 mois et dont la phase 2 – Acquisition s’exécute sous forme d’accord-cadre d’une durée de quarante-huit (48) mois reconductible trois (3) fois pour une durée de douze mois (12). L'objet du présent accord-cadre étant directement lié au partenariat d'innovation et son avancement est donc indissociable de ce dernier.

La durée de l’accord-cadre est de 60 mois à compter de sa notification. A l’issue, l’accord-cadre est reconductible tacitement trois (3) fois pour une durée de douze (12) mois.

En cas de non-reconduction de l’accord-cadre, le pouvoir adjudicateur informera le titulaire de sa décision dans un délai de 1 mois avant la date anniversaire de la notification de l’accord-cadre.

En cas de reconduction, le titulaire ne peut refuser celle-ci.

# Délais d’exécution des prestations

Des bons de commande et des marchés subséquents pourront être notifiés au titulaire pendant toute la période de validité de l’accord-cadre. Ils peuvent être adressés à compter de la date de notification de l’Accord-cadre jusqu’à son échéance.

Les bons de commande et les marchés subséquents pourront continuer à produire leurs effets après l’expiration de l’accord-cadre jusqu’à l’achèvement du dernier élément de mission du bon de commande ou du marché subséquent concerné.

Les délais d’exécution propre à chaque mission sont précisés à l’annexe 1 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

Il est précisé que plusieurs bons de commande et / ou marchés subséquents pourront être émis en même temps par le pouvoir adjudicateur. Dans ce cas, les délais ne sont pas cumulables.

# Règlement des comptes

## Paiements

Les modalités de règlement des comptes sont spécifiées à l’article 12 du CCAP.

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l’accord-cadre en faisant porter leur montant au crédit du compte suivant :

Coordonnées bancaires du titulaire ou du groupement en cas de compte unique (obligatoire en cas de groupement solidaire)

**Si compte unique**

|  |
| --- |
| **COLLER LE RIB** |

**Si paiement sur comptes multiples**

|  |
| --- |
| **COLLER LE RIB** |

|  |
| --- |
| **COLLER LE RIB** |

**En cas de groupement conjoint, le RIB de tous les membres du groupement doit être annexé au présent document.**

**Modification des coordonnées bancaires**

En cas de modification des coordonnées bancaires en cours d’exécution de l’accord-cadre, le titulaire doit impérativement, dans les plus brefs délais, notifier ce changement par courrier à l’attention de l’agence comptable de l’APIJ et fournir le RIB correspondant.

# Avance

Conformément à l’article R.2191-3 et suivants du Code de la commande publique, une avance de 5% (10% pour les PME/TPE) est accordée lorsque le montant forfaitaire, ou le montant initial du bon de commande ou du marché subséquent est supérieur à 50 000 €HT et dans la mesure où le délai d’exécution est supérieur à 2 mois.

Dans la mesure où ces conditions sont réunies, le titulaire doit indiquer s’il refuse ou non de percevoir l’avance :

* Le titulaire refuse de percevoir l’avance
* Le titulaire ne refuse pas de percevoir l’avance

Fait en un seul original  
 à , le  
 Mention manuscrite “ Lu et Approuvé ”

Signature du titulaire ou, cas de groupement, du mandataire,

**Acceptation de l’offre**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement

L’autorité responsable des marchés

A Paris, le

**Date d’effet de l’accord-cadre (à remplir par le pouvoir adjudicateur)**

Reçue notification de l’accord-cadre, le

- reçue en main propre (joindre le bordereau de remise de l’AE)

- reçue par voie postale ou par voie dématérialisée (joindre l’accusé de réception)



**Annexe 1 à l'acte d'engagement  :**

**NUMERO DE L’ACCORD-CADRE : - - - - -**

**ACTE SPECIAL DE SOUS TRAITANCE n°**

**dans le cadre de l’accord-cadre**

**ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D’OUVRAGE POUR LA CONDUITE D’OPERATION ET LE COMMISSIONNEMENT RELATIFS A LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION DE STRUCTURES PENITENTIAIRES POUR COURTES PEINES LOT 2**

**INITIAL**

Annexé à l’offre du soumissionnaire

OU

Portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement en cours d’exécution du marché

**MODIFICATIF**

**(Si modificatif, annule et remplace l’acte spécial en date du …………………….)**

1. **Pouvoir adjudicateur**

Agence publique pour l’immobilier de la justice (APIJ), 67 avenue de Fontainebleau, 94270 Le Kremlin-Bicêtre, agissant au nom et pour le compte du ministère de la Justice.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l’article aux articles R.2191-60 à R.2191-61 du Code de la Commande Publique *(nantissements ou cessions de créances)* : Monsieur le Directeur juridique, administratif et financier de l’APIJ.

1. **Objet du marché**

Assistance technique a maitrise d’ouvrage pour la conduite d’opération et le commissionnement relatif à la conception et la construction de structures pénitentiaires pour courtes peines

1. **Titulaire/Soumissionnaire**

*Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat ou du titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

Groupement :

Mandataire :

Membre du groupement recourant à la sous-traitance :

1. **Sous-traitant**

**4.1) Coordonnées**

*Nom commercial et dénomination sociale du sous-traitant, adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de l’établissement) adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie et numéro* ***SIRET***.

**4.2) Forme juridique**

(entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

**4.3) Numéro d’enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers, au centre de formalité des entreprises.**

**4.4) Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d’engager le sous-traitant**

*(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l’habilitation à engager le sous-traitant.)*

Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour bénéficier du paiement direct *(articles R.2193-10, R.2193-17 à R2193-21 du Code la Commande Publique) :*

*(Cocher la case correspondante.)*

NON  OUI

1. **Nature des prestations sous traitées**
2. **Prix des prestations sous traitées**

**6.1) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :**

*(Remplir le a ou le b en fonction des prestations sous traitées)*

***a)******Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de travaux sous-traités relevant de*** [***l’article 283-2 nonies du code général des impôts***](http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000028418301&cidTexte=LEGITEXT000006069577) *:*

* Taux de la TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)
* Montant maximum HT : …………………………..

Pour rappel, [article 283-2 nonies du code général des impôts](http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000028418301&cidTexte=LEGITEXT000006069577) : « *Pour les travaux de construction, y compris ceux de réparation, de nettoyage, d'entretien, de transformation et de démolition effectués en relation avec un bien immobilier par une entreprise sous-traitante, au sens de l'article 1er de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance, pour le compte d'un preneur assujetti, la taxe est acquittée par le preneur »*

***b) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de prestations ne relevant pas du a) ci-dessus :***

* Taux de la TVA : …………………………………..
* Montant maximum HT : …………………………..
* Montant maximum TTC : …………………………

**6.2) Modalités de variation des prix**

1. **Conditions de paiement**

**7.1) Compte à créditer :**

**IBAN :**

**BIC :**

|  |
| --- |
| **COLLER LE RIB** |

**7.2) Conditions de paiement prévues par le contrat de sous-traitance :**

Le sous-traitant demande à bénéficier d’une avance :

NON  OUI

*(Cocher la case correspondante.)*

1. **Engagement du sous-traitant**
   1. **Attestations du sous-traitant**

Le sous-traitant déclare sur l’honneur n’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner prévus aux articles L2341-1 à L2341-5 et L.2141-7 àL.2141-11 du Code de la Commande Publique.

Afin d’attester que le sous-traitant n’est pas dans un des cas d’interdiction de soumissionner, cocher la case suivante :

Le sous-traitant certifie que les renseignements fournis, le cas échéant, en annexe du présent document sont exacts.

* 1. **Capacités du sous-traitant**

Le sous-traitant déclare présenter les capacitésnécessaires à l’exécution des prestations sous-traitées etproduit à cet effet :

*(Cocher la case correspondante.)*

le formulaire DC2.  les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation.

1. **Objet de l’acte de sous-traitance**

*(Cocher les cases correspondantes.)*

***La présente déclaration/le présente acte spécial* de sous-traitance constitue un**  **acte spécial initial**

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous‑traitant, dans les conditions prévues aux articles R.2193-11 à R.2193-16 du code de la commande publique, car :

L’exemplaire unique n’a pas été délivré[[1]](#footnote-1)

**OU** en produisant en annexe du présent document :

L’exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

Une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances ;

***La présente déclaration/le présent acte spécial* de sous-traitance constitue un**  **acte spécial modificatif**

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous‑traitant, dans les conditions prévues articles R2193-11, R2193-12 R2193-14 à R2193-16 relatif au Code de la Commande Publique, car :

L’exemplaire unique n’a pas été délivré.

**OU** en produisant en annexe du présent document :

L’exemplaire unique ou du certificat de cessibilité qui lui a été délivré

OU

Une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché justifiant soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

1. **Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant**

*En cas de groupement, l’acte spécial doit être signé par le mandataire ainsi que le cotraitant recourant à la sous-traitance dans l’hypothèse où le cotraitant n’a pas donné mandat au mandataire.*

A , le A , le

Le sous-traitant : Le mandataire :

A , le

Le cotraitant (le cas échéant) :

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

Le représentant du pouvoir adjudicateur accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A , le

Le représentant du pouvoir adjudicateur :

**Reçu notification de la présente décision**

A , le

|  |  |
| --- | --- |
| Le mandataire |  |

*Une copie de l’acte spécial est envoyée au sous-traitant et le cas échéant au cotraitant recourant à la sous-traitance.*

1. **Le soumissionnaire n’en dispose pas puisque le présent acte est remis dans le cadre de son offre OU le titulaire n’en a jamais fait la demande** [↑](#footnote-ref-1)